



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2015

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et aux décrets d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRESENTATION GENERALE	Page 3
II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE	
II-1. Fourniture de contenants de pré-collecte	
II-2. Mise à disposition de bacs roulants pour les ordures ménagères résiduelles	
II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables	
II-4. Mise à disposition points de regroupements	
II-5. Parc de colonnes d'apport volontaire	
II-6. Prévention et sensibilisation des usagers	
II-7 Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)	
II-8 Collecte des textiles	
III- COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS	Page 9
III-1. Mode de collecte	
III-2. Fréquence et horaires de ramassage	
III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2015	
IV- COLLECTE SELECTIVE DES PRODUITS MENAGERS RECYCLABLES	Page 10
IV-1. Mode de collecte	
IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte	
V- DECHETERIES	Page 11
V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais	
V- 2 Déchets des artisans	
VI- DEVENIR DES DECHETS COLLECTES	Page 14
VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS	Page 16
VIII-. LES MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	Page 17

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DECHETS	Page 18
I-1. Structuration des charges et recettes	
I-2 Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux	
I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles	
I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables	
I-2. c) Coût des déchèteries	
I-2. d) Répartition des coûts du service à la tonne	
I-2. e) Répartition des coûts du service par habitant	
II- LES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	Page 22

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1^{er} janvier 1993. Cette dernière était auparavant du ressort du SISEL (Syndicat Intercommunal de Solidarité et d'Expansion en Loudunais).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière, Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les journaux magazines (110 points pour 52 communes dont sept associées) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges.

II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Le pôle déchets assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 25 022 habitants et 640 entreprises et établissements publics sur les 45 communes du Pays Loudunais.

Ce service assure :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte;
- la collecte sélective des emballages recyclables en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les journaux et magazines ;
- la collecte des déchets encombrants sur cinq déchèteries ;
- la collecte des déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères ;

L'ensemble du service est assuré en régie par une équipe composée de 2 chefs de service, de 12 chauffeurs poids-lourds, de 8 agents de collecte et de 8 gardiens de déchèteries.



II-1. Fourniture de contenants de pré-collecte

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (particuliers et professionnels) les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire...). Elle en assure la maintenance.

Depuis 2005, dans un souci d'amélioration du service et d'harmonisation du fonctionnement entre la collectivité et les mairies, les usagers contactent directement le pôle déchets ou leur mairie, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants.

II-2. Mise à disposition de bacs roulants pour ordures ménagères résiduelles

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'habitants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons soit de bac de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables

Depuis le 1^{er} août 2014, la collecte des emballages recyclables est conteneurisée. 6 équipes de distribution ont rencontré tous les foyers du Pays Loudunais pour remplacer les caissettes de 70 litres par un bac hermétique (de 140 litres à 360 litres selon la composition du foyer).

Ce nouvel équipement permet de mieux accompagner l'usager dans son geste de tri et d'étendre très prochainement les consignes à de nouvelles résines plastique comme les pots, barquettes et films en plastique.

II-4. Mise à disposition de points de regroupements

Pour répondre aux recommandations R437 de la CNAM, la Communauté de Communes du Pays Loudunais s'est engagée à supprimer toutes les manœuvres dangereuses pour les agents de collecte. Pour éliminer les points identifiés, les équipements de collecte individuelle doivent être présentés à des points de rapprochement accessibles ou ils sont remplacés par des plateformes de regroupements.

II-5 Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'organisation de la collecte sélective du verre et des journaux-magazines par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 96 points d'apport volontaire PAPIERS et 114 points d'apport volontaire VERRE (cf. répartition des points recyclage page 9 et 10).

Un point recyclage est composé :

- d'un conteneur de 3 m³ pour le verre ;

- d'un conteneur de 4 m³ pour les journaux magazines.

Pour atteindre de bons taux de captage, le taux d'équipement est élevé : un point d'apport volontaire par tranche de 350 habitants, avec au minimum un par commune. Pour information : la recommandation de l'ADEME et d'Eco-Emballages est de un point par tranche de 500 habitants.

Des points secours sont installés au niveau des déchèteries. Par définition, ce sont des équipements mis à la disposition des ménages qui n'ont pu présenter leurs déchets recyclables triés à la collecte (oublis, départs en vacances, etc.). Chacun de ces points secours est constitué de deux conteneurs de 4 m³ destinés exclusivement aux déchets recyclables, d'un conteneur verre et d'un conteneur papier.



Tableau 1 : Territoire desservi

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OM*	CS**		
LOUDUN	LOUDUN dont ROSSAY	7111	C1	C1	23	1
	ARCAÿ	412	C1	C0,5	1	
	BASSES	349	C1	C0,5	1	
	BEUXES	576	C1	C0,5	2	
	CEAUX-EN-LOUDUN	620	C1	C0,5	2	
	CHALAIS	537	C1	C0,5	2	
	MAULAY	194	C1	C0,5	1	
	MESSEME	225	C1	C0,5	1	
	MONTERRE-SILLY	706		C0,5	2	
	LA ROCHE-RIGAUT	569	C1	C0,5	1	
	SAINT-LAON	134	C1	C0,5	1	
	SAMMARCOLLES	656	C1	C0,5	2	
MONCONTOUR	MONCONTOUR dont MESSAIS	998	C1	C0,5	5	
	Dont OUZILLY-VIGNOLLES dont SAINT-CHARTRES		C1	C0,5		
	ANGLIERS	653	C1	C0,5	3	
	AULNAY	104	C1	C0,5	1	
	LA CHAUSSEE	190	C1	C0,5	1	
	CRAON	193	C0,5	C0,5	1	
	LA GRIMAUDIERE dont VERGER-SUR-DIVE dont NOTRE DAME D'OR	388	C1	C0,5	3	1
	MARTAIZE	404	C1	C0,5	1	
	MAZEUIL	230	C1	C0,5	1	
	SAINT-CLAIR	205	C1	C0,5	2	1
	SAINT-JEAN-DE-SAUVES dont FRONTENAY-SUR-DIVE	1373	C1	C0,5	2	
			C1	C0,5		

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OM*	CS**		
MONTS SUR GUESNES	MONTS-SUR-GUESNES	706	C1	C 0,5	2	1
	BERTHEGON	290	C1	C 0,5	1	
	DERCE	170	C1	C 0,5	1	
	GUESNES	246	C1	C 0,5	1	
	NUEIL-SOUS-FAYE	259	C1	C 0,5	1	
	POUANT	409	C1	C 0,5	1	
	PRINCAY	231	C1	C 0,5	1	
	SAIRES	143	C1	C 0,5	1	
	VERRUE	401	C1	C 0,5	1	
TROIS MOUTIERS	TROIS-MOUTIERS	1104	C1	C 0,5	2	1
	BERRIE	266	C1	C 0,5	1	
	BOURNAND	768	C1	C 0,5	1	
	CURCAY-SUR-DIVE	220	C1	C 0,5	1	
	GLENOUZE	117	C0,5	C 0,5	1	
	MORTON	373	C1	C 0,5	1	
	POUANCAY	245	C1	C 0,5	1	
	RANTON	186	C1	C 0,5	1	
	ROIFFE	717	C1	C 0,5	2	
	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	381	C1	C 0,5	1	
	SAIX	280	C1	C 0,5	1	
	TERNAY	184	C1	C 0,5	1	
	VEZIERES	373	C1	C 0,5	3	
	RASLAY	126	C1	C 0,5	1	
Total	25 022					

* ordures ménagères

**collecte sélective

C1 = une fois par semaine

C0,5 = une fois tous les quinze jours

Les producteurs de déchets non ménagers:

Tous les producteurs de déchets non ménagers assimilés ont la possibilité d'être collectés par le service mis en place par la collectivité. Aucun seuil maximum n'est fixé.

Les déchets assimilés étant collectés sans sujétion particulière, aucun moyen ne permet de les distinguer des déchets ménagers.

II-6. Prévention et sensibilisation des usagers

Le calendrier de collecte 2015 rappelant les consignes de collecte et de tri a été publié à 11 000 exemplaires et distribué en début d'année dans tous les foyers du territoire via le Journal de la Communauté de communes.

Les animations effectuées au cours de l'année ont été les suivantes :

- interventions proposées aux résidents du foyer ADOMA à Loudun (environ 60 personnes) : sensibilisation au tri et mise en place d'équipements de précollecte dans les unités de vie,
- opération « Nettoyons la nature » avec les écoles primaires de Ceaux-en-Loudun et Roiffé et le centre de loisirs de Monts-sur-Guesnes.

La Communauté de communes a poursuivi ses actions de sensibilisation au compostage auprès du grand public avec la vente des composteurs et des bio-seaux.

Les services communication et PAO de la Communauté de communes conseillent et proposent des documents en fonction des besoins du service en matière de communication, d'information et de sensibilisation. En 2015, les documents suivants ont été édités : calendrier de collecte annuel, flyers de consigne de tri des papiers, information des usagers sur la mise en place d'un dispositif antichute dans les déchèteries, préparation de documents pour les bulletins municipaux

Un contrôle qualité des emballages recyclables collectés est effectué une fois par mois au centre de tri. Ces résultats de caractérisation permettent d'adapter la sensibilisation au tri en vue d'en améliorer la qualité.

Des contrôles ont été réalisés lors des collectes dans le but de sensibiliser les usagers aux bons gestes de tri et réduire ainsi les refus de collecte auprès des usagers et auprès du centre de tri.

II-7 Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)



De 2007 à 2013, la Communauté de Communes en partenariat avec l'ensemble des pharmacies du territoire, a mis en place une collecte des déchets d'activités piquants et coupants issus des particuliers. Cette collecte expérimentale a permis d'assurer un service supplémentaire au particulier et garantir la sécurité de nos agents de collecte. **Depuis avril 2014, l'éco-organisme DASTRI prend en charge la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins des particuliers et tous les points de collecte ont été conservés.**

II-8 Collecte des textiles

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des TLC (textiles, linges et chaussures) est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes, à cet effet, 25 points d'apport volontaires ont été implantés. Cela a pu permettre la valorisation de 81,114 tonnes en 2015. Soit 4.61 kg/habitants



III- COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

III-1. Mode de collecte

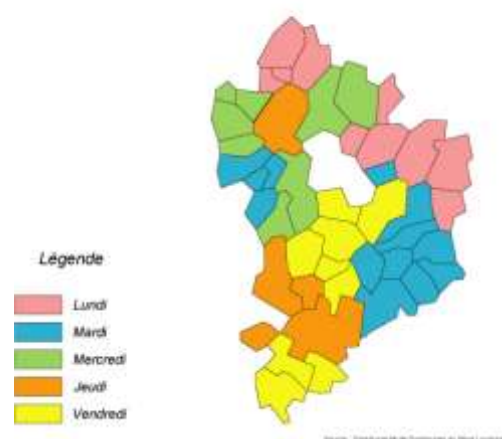
Il s'agit d'une collecte en régie, réalisée en porte à porte, qui concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 45 communes du Pays Loudunais.

III-2. Fréquence et horaires de ramassage

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Seules les communes de Glénouze et de Craon ne sont collectées qu'une fois tous les quinze jours. Les collectes sont réalisées de 5 h 00 à 22 h 00. Depuis 2012, une collecte spécifique en porte à porte de cartons est mise en place pour les gros producteurs.

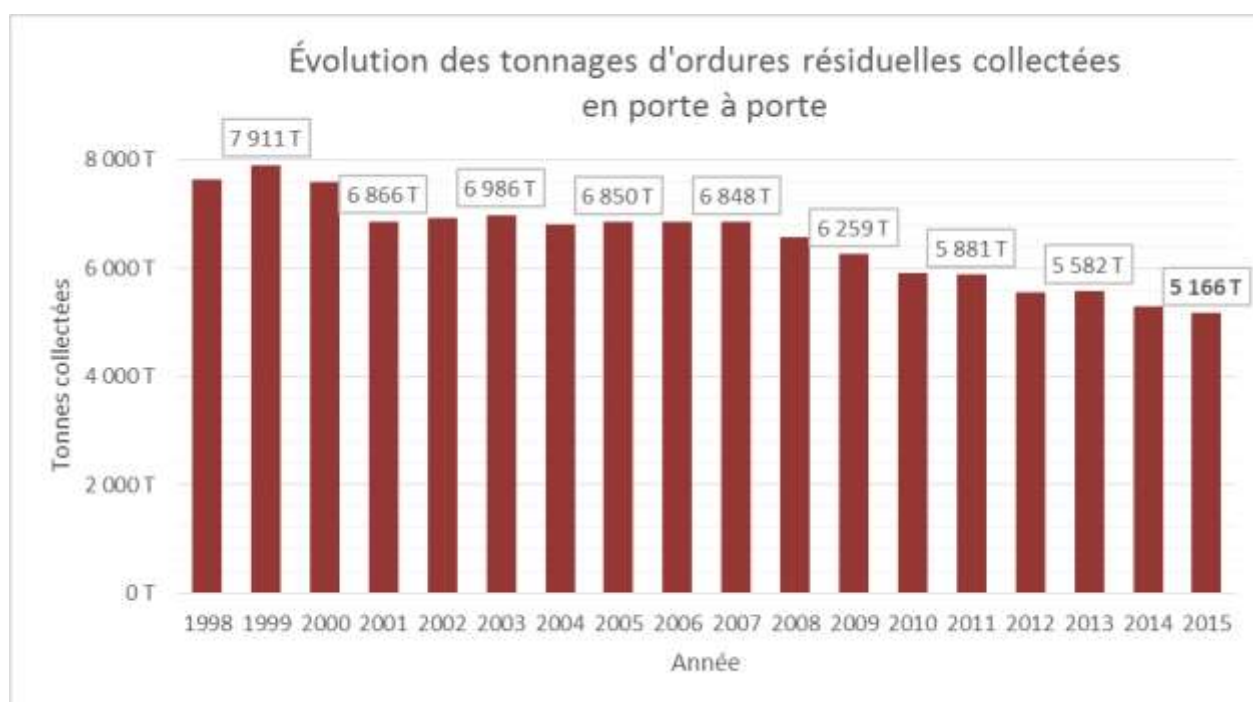
Cas particuliers : pour les terrains de camping et aires touristiques, la collecte est augmentée en haute saison à deux fois par semaine de juin à septembre.

Jours de collecte des ordures ménagères



III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2015

En 2015, 5 166 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en porte à porte. Les tonnages en ordures ménagères et assimilées poursuivent leur baisse depuis 2008 avec une diminution de 21%.



IV- COLLECTE SELECTIVE DES PRODUITS MENAGERS RECYCLABLES

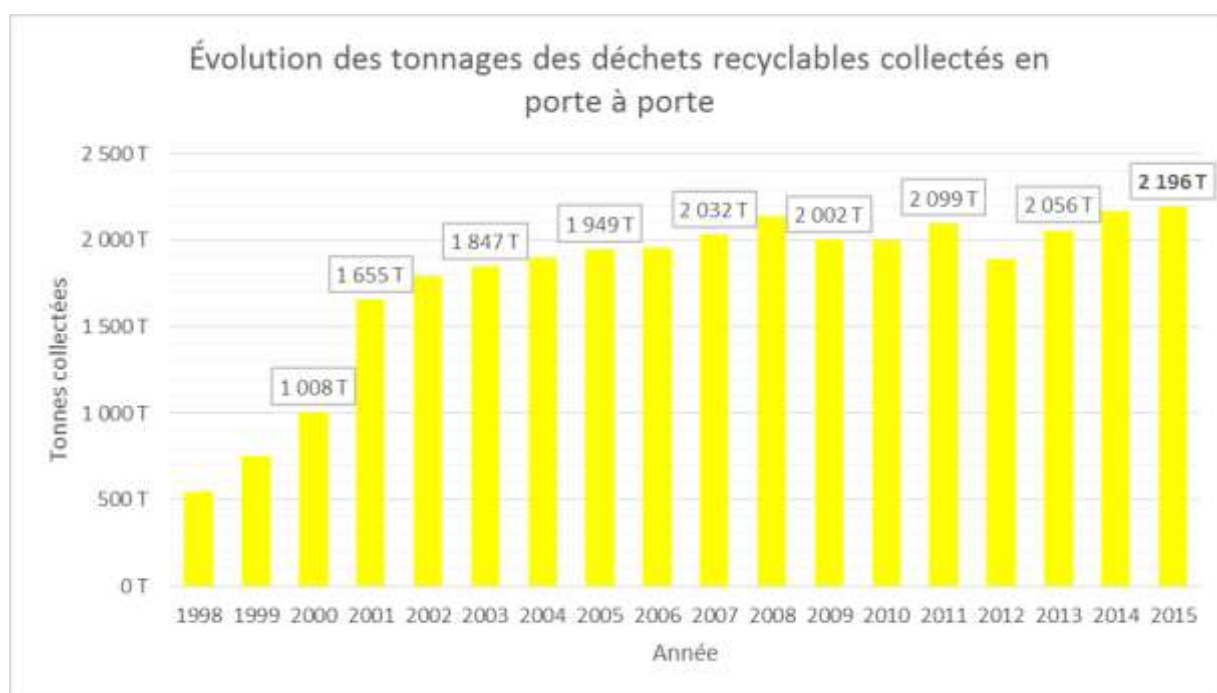
IV-1. Mode de collecte

100 % de la population est équipée d'un service de collecte sélective des déchets recyclables :

- Une collecte en porte à porte pour les emballages recyclables (flacons plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires)
- Une collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers

IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte est d'une fois tous les quinze jours sur les secteurs d'habitat dispersé. La collecte s'effectue pour les zones les plus urbaines une fois par semaine en benne à double compartiment (ordures ménagères et emballages recyclables collectés simultanément). Pour le reste du territoire, une benne classique effectue le ramassage des emballages ménagers. Les collectes sont réalisées de 5 h00 à 22 h00.

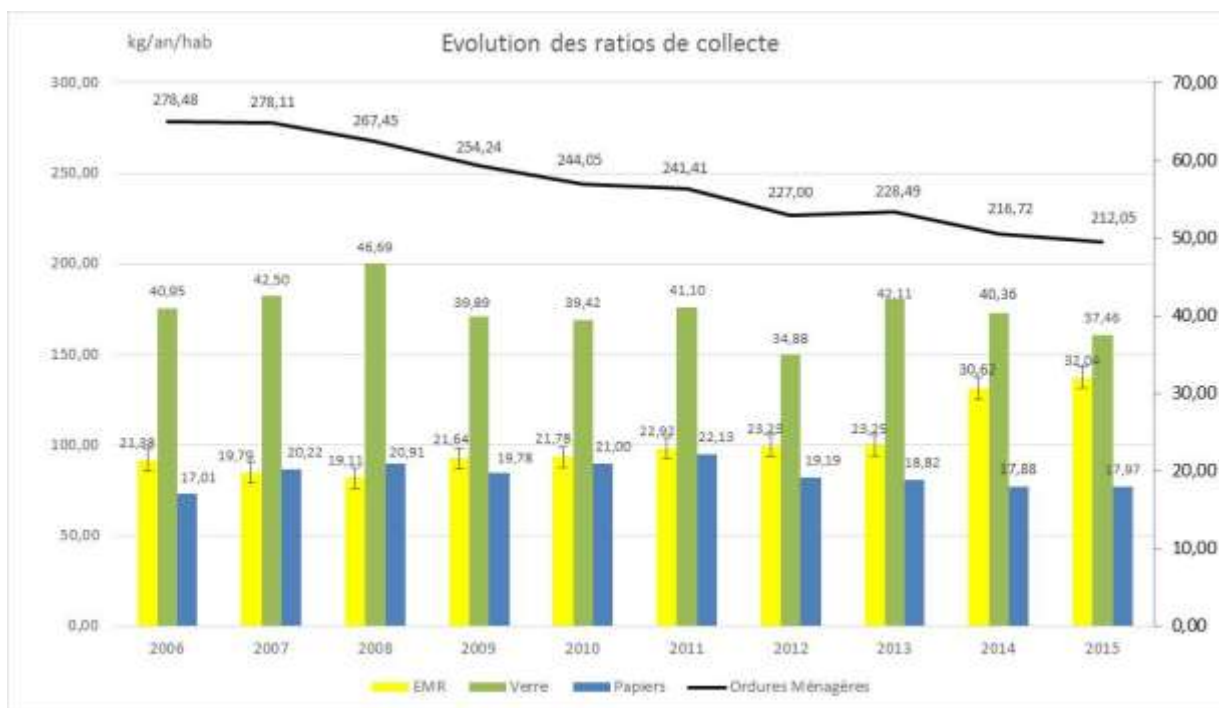


En 2015, 2 196 tonnes de déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ont été collectés soit une légère augmentation de 1 % par rapport à l'année 2014.

Pour la collecte en apport volontaire, les tonnages en papier stagnent et les tonnages en verre ont diminué de 8%.

Pour la collecte en porte à porte des déchets recyclables, les habitants ont mieux trié avec une progression des tonnages de plus de 4 %. Les habitants ont amélioré leur geste de tri suite au remplacement de la caisse à tri par le bac hermétique.

Evolution de la production de déchets ménagers par habitant par an



En 2015, les ratios de production sont de 212,05 kg/hab/an pour les ordures ménagères résiduelles et de 87,47 Kg/hab/an pour les recyclables secs. Depuis 2006, la production en ordures ménagères résiduelles a diminué fortement (-66Kg/hab/an).

V- DECHETERIES

Cinq déchèteries ont été mises en place, en 1999, pour collecter les déchets encombrants et les déchets ménagers toxiques. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Loudun-Messemé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et à Saint-Clair.

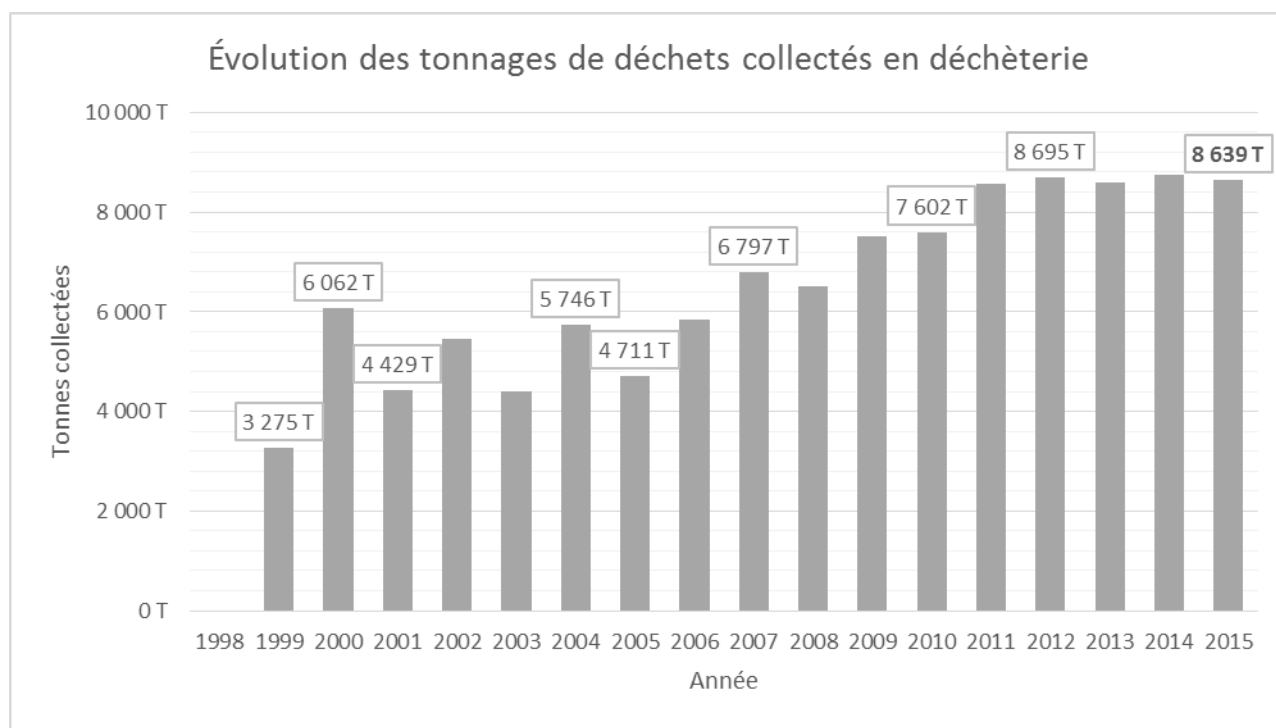
V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

En 2015, environ 77 300 entrées ont été enregistrées. Les tonnages ont dépassés les 8550 tonnes.

Les tonnages collectés dans les déchèteries ont légèrement diminués par rapport à 2014 (-2%). La baisse la plus importante concerne le tout-venant (-8%). Elle est liée à la mise en place de nouvelles filières de valorisation comme le tri des déchets d'ameublement, des déchets dangereux et du polystyrène.

Les déchets verts représentent la part la plus importante avec plus de 35 % des déchets collectés.





Données Clés

Production en 2015 de déchets ménagers et assimilés : 540 Kg/hab/an

- ↳ 212 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles collectées
- ↳ 87 kg/hab/an de déchets ménagers recyclables (emballages, verre, papier)
- ↳ 241 kg/hab/an de déchets de déchèteries (hors gravats)

Mise en perspective :

Production Départementale (2014)	528 kg/hab/an
Production Régionale (2014)	550kg/hab/an
Production Nationale (2013)	570 kg/hab/an

<i>Déchets Ménagers</i>	<i>Déchets Recyclables</i>	<i>Déchets des Déchèteries</i>
Données départementales 214 kg/hab/an	87 kg/hab/an	227 kg/hab/an
Données régionales 227 kg/hab/an	95 kg/hab/an	228 kg/hab/an
Données nationales 208 kg/hab/an	94 kg/hab/an	268 kg/hab/an

V-2. Déchets des artisans et des services techniques communaux

Les artisans, résidant dans les 45 communes du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle, à l'exception des produits toxiques. Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel du traitement et du transport des déchets.

DECHETTERIES POUR LES HABITANTS				
DECHETTERIES	HORAIRES D'OUVERTURE	PRODUITS ACCEPTES	PRODUITS REFUSES	MODALITES D'ACCES
<u>LOUDUN – MESSEME</u>	Lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-18h Fermée jours fériés	Encombrants (électroménagers, mobilier) Déchets verts (feuilles, tontes, tailles et branchages...) Le textile, Les pneumatiques VL,	L'amiante, Les médicaments, Les produits explosifs (bouteilles de gaz...) Les ordures ménagères, Les déchets hospitaliers ou de soins	Accès GRATUIT Accès strictement RESERVE aux HABITANTS de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ACCES INTERDIT : Aux « camions plateaux » Aux bennes basculantes, Aux fourgons d'une longueur supérieure à 2,25 m et d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes
<u>LES TROIS-MOUTIERS</u>	Lundi, Jeudi, Vendredi et samedi : 9h-12h et 13h30-18h00 Mercredi : 13h30-18h00 Fermée mardi et jours fériés	Ferrailles et métaux non ferreux Gravats Bois		
<u>MONTS-SUR-GUESNES</u>	Lundi, Jeudi, Vendredi et samedi : 9h-12h et 13h30-18h00 Mercredi : 13h30-18h00 Fermée mardi et jours fériés	Produits recyclables : verre, papiers-cartons, bouteilles en plastique, Déchets Diffus Spécifiques : huiles de vidange, produits d'entretien, peintures, vernis et colles, piles, batteries et produits de bricolage...		
<u>LA GRIMAUDIERE</u>	Lundi et samedi : 8h30-12h vendredi : 13h30-18h00 Fermée mardi ,mercredi, jeudi et jours fériés			
<u>SAINT-CLAIR</u>	Lundi et samedi : 13h30-18h00 Mardi, et jeudi : 9h12h/13h30-18h Vendredi : 9h-12h Fermée mercredi et jours fériés			

Pour des apports inférieurs à 3 m³, le dépôt de déchets des professionnels est payant et se fait sur la déchèterie la plus proche.

Pour des apports supérieurs à 3 m³, le dépôt de déchets des professionnels est payant et se fait exclusivement sur la déchèterie de Loudun-Messemé.

Aucun paiement n'est effectué sur la déchèterie : une facture correspondant aux dépôts effectués est envoyée chaque trimestre aux professionnels.

Les dépôts de déchets recyclables (papier, carton, ferraille, bois) pour les industriels sont autorisés pour des volumes inférieurs à 3 m³.

Tarifs 2015

Nature des déchets	Prix de la tonne	Prix au m ³
Déchets recyclables (cartons, ferrailles)	gratuit	gratuit
Déchets inertes	6.70	7.60
Déchets verts	41.00	11.10
Tout-venant	99.00	11.80
Bois	83.50	11.70

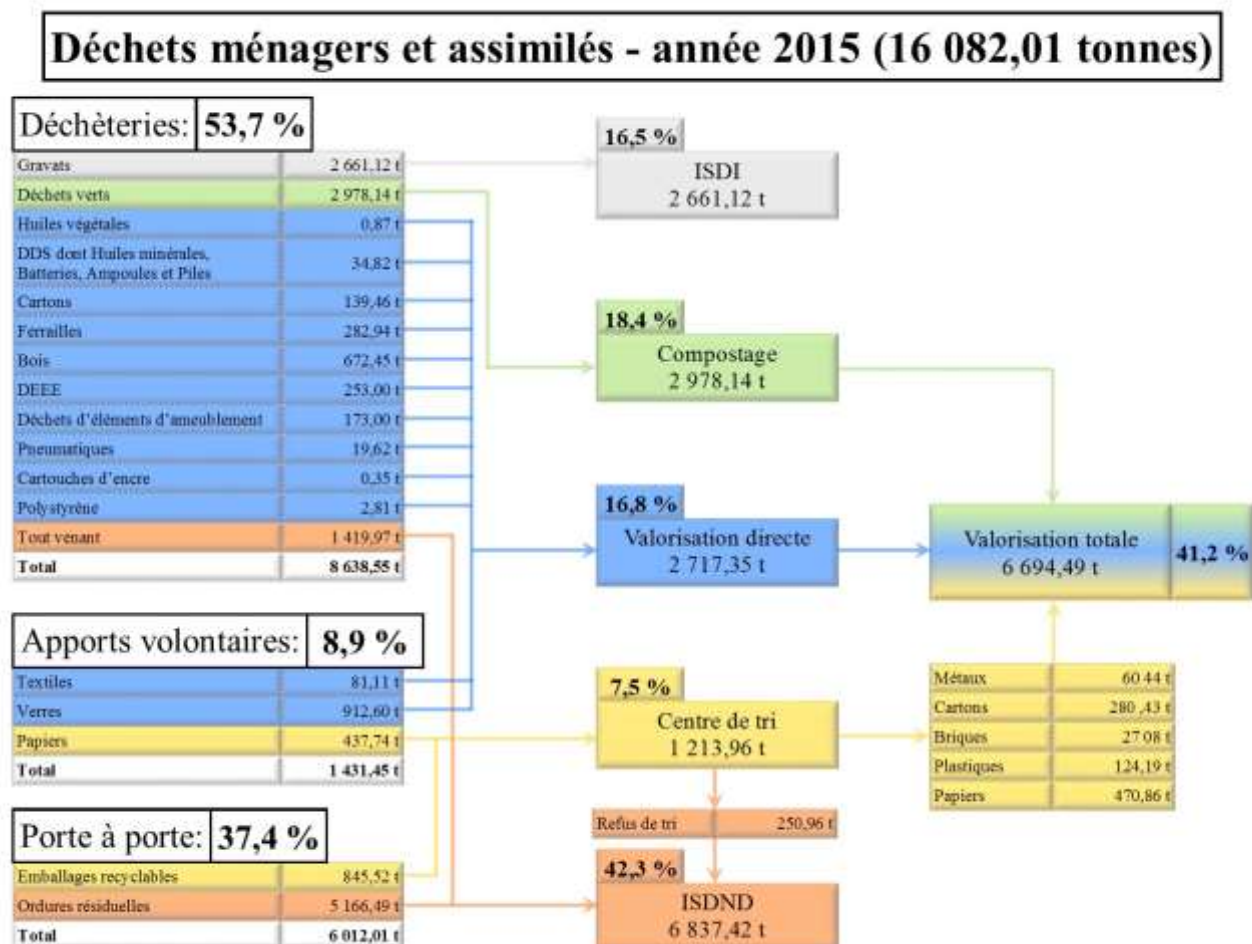
VI- DEVENIR DES DECHETS COLLECTES

Tableau 2 : localisation des unités de traitement

Déchets Collectés	Unité de traitement / localisation / capacité de traitement	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	CSDND COVED (Chanceaux-près-loches-37 / capacité annuelle maximale de 150 000 Tonnes	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86) / capacité de tri de	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Papiers	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Tri mécanique, livraison vers le recycleur UPM Chapelle darblay
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac-16) St Romain Le Puy (42)	Recyclage direct
Déchèteries		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	CSDND COVED (Chanceaux-près-loches-37)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtelleraut -86)	Valorisation matière
Bois	SEOSSE (Tonnay Charente)	Valorisation matière
Gravats	ISDI (Messemé-86)	Enfouissement
Cartons	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Valorisation matière
Déchets Diffus Spécifiques (huiles minérales, batteries, piles, Source lumineuse, cartouches imprimantes)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Roucheau Screlec Corepile, Recylum, Les Ateliers du Bocage (79)	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	MEGAPNEUS (37), Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	Ecosystèmes (Envie-Poitou-Charentes)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Mobilier	Eco-mobilier (Pena Environnement 86)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Polystyrène	Poitou-Polystyrène (86)	Valorisation matière et réemploi
Huile Végétale	Mister collecte (86)	Valorisation matière

VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) approche les 43% des tonnages collectés par le service.. La part de déchets traités en centre de stockage de déchets non dangereux baisse légèrement pour atteindre 6 837 tonnes soit 42.3 ?



Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base de 100

Indice de réduction sur une base 100 (2010)					
2010	2011	2012	2013	2014	2015
100	98,4	95,6	95,7	94,0	91,4

Indice de réduction des déchets ménagers et assimilés (hors gravats des déchèteries)

Indice de réduction sur une base 100 (2010)					
2010	2011	2012	2013	2014	2015
100	103,8	99,4	101,6	104,3	104,3

VIII - Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

A) Déchèteries : dispositif antichute :

Pour améliorer la sécurité des agents de déchèteries et l'accueil des usagers, la déchèterie de Loudun - Messemé a été équipée en septembre 2015 d'un dispositif antichute sur le haut de quai.

B) Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses :

Pour respecter les recommandations R437 de la CRAM, la Communauté de Communes a engagé une modification des circuits de collecte en supprimant des marches arrière et les manœuvres dangereuses. Pour garantir la sécurité des agents de collecte tout en conservant un service de proximité, le service déchets en concertation avec les mairies concernées a installé, sur l'année 2015, 10 plateformes de regroupements et 20 points de collectés rapprochés.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

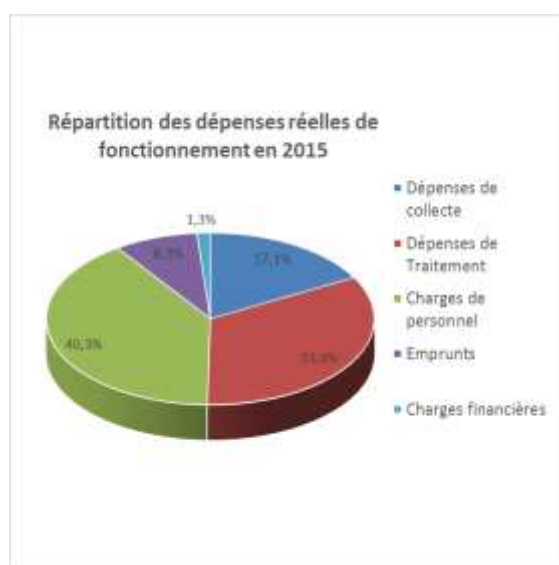
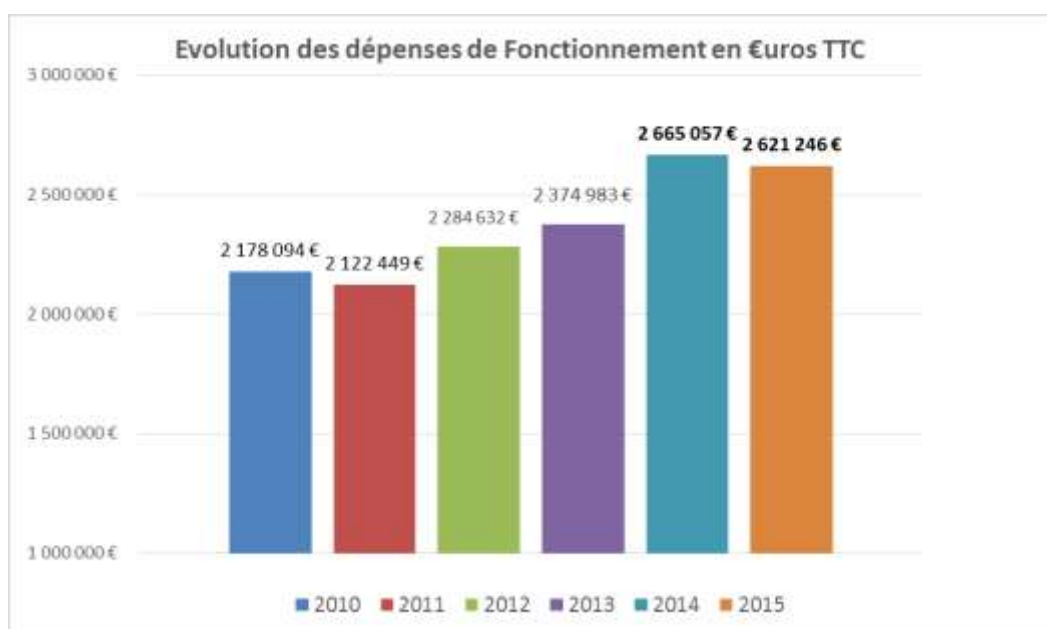
I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DECHETS

Les indicateurs financiers présentés dans le rapport annuel sont issus la matrice Comptacoût créée par l'Ademe. Ce cadre standard de détermination des coûts, basé sur la comptabilité analytique, permet d'obtenir une photographie réelle des coûts pour chaque flux de déchets et de comparer chaque collectivité.

I-1. Structuration des charges et recettes

Total des charges pour l'ensemble des flux de collecte

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **2 621 245 € TTC en 2015** soit une légère diminution par rapport à 2014



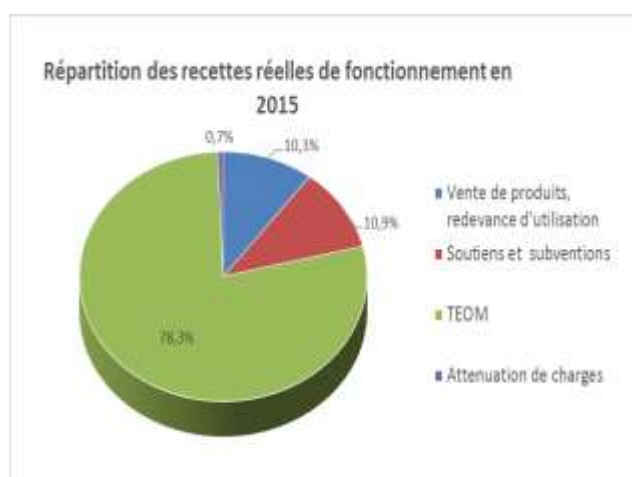
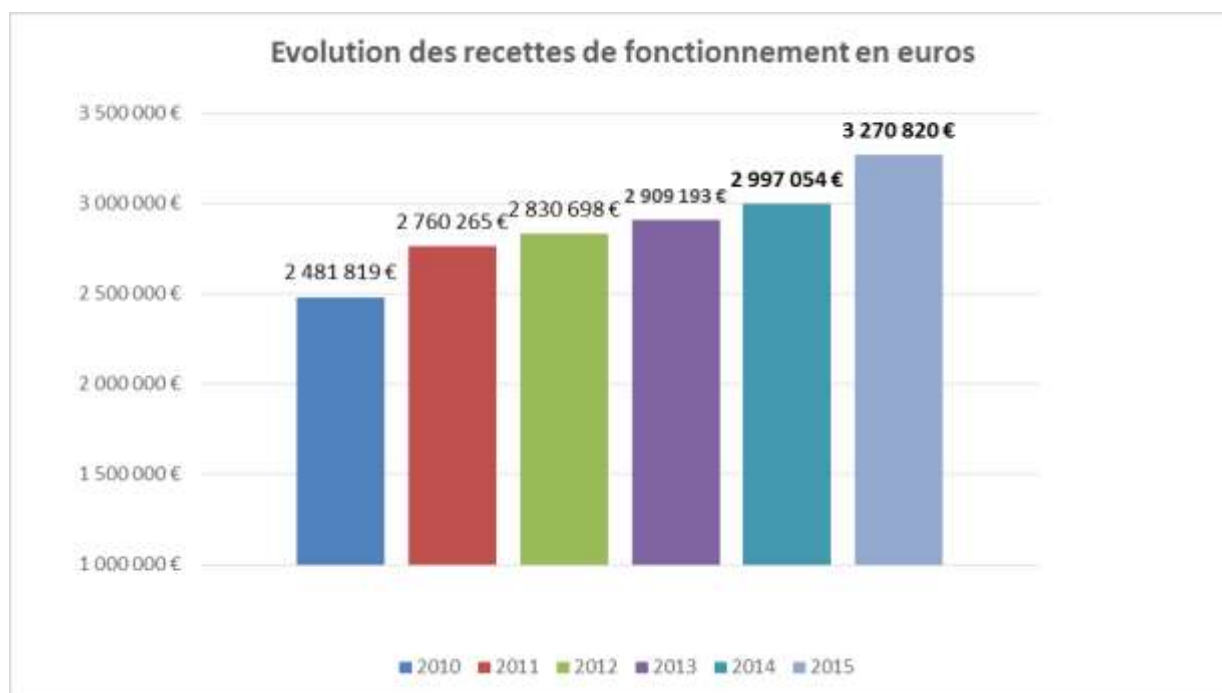
Total des recettes pour l'ensemble des flux de collecte

Avec 3 279 858 €, les recettes sont en progression, par rapport à 2015, de 8.63% dont 4.38% sur la recette principale de TEOM.

Les autres sources de recettes :

- Les dépôts en déchèteries et la redevance spéciale, produit des montants facturés progressivement aux administrations, établissements publics et professionnels
- Les recettes industrielles produit des ventes de matière (verre, papier, carton, ferraille...). Elles sont liées aux quantités de matière vendues et à leurs tarifs de reprise
- Les soutiens des Eco organismes : Eco-emballages, Ecofolio, Ocad3e

La principale source de recettes est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (78.1% du total).



Répartition entre les différentes sources de financement

Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets :

En 2014 la redevance spéciale a été mise en place pour les gros producteurs de déchets non ménagers assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette redevance correspond au paiement par le producteur de déchets assimilés de la prestation de collecte et de traitement effectuée par la collectivité. Elle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les producteurs de plus de 660L par semaine d'ordures résiduelles, ou d'emballages recyclables.

Tarif appliqué au 01/01/2015 : 0.03€/litre pour les ordures résiduelles et 0.01€/litre pour les emballages recyclables.

Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés :

Eco-Emballages :	278 645.77 € (soutiens versés en 2015)
Eco Folio :	17 945.47 € (soutiens de l'année 2014 versé en 2015)
Eco Mobilier :	19 676.85 €
OCAD3E :	20 955.56 €

Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Vente des matériaux issus de la collecte sélective : 117 320 € TTC

Vente des matériaux issus des déchèteries : 38 718 € TTC

I-2. COMPARAISON DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PAR FLUX

I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles

Les dépenses pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées sont de 1 253 076 € HT pour 5 166 tonnes soit **un coût complet de 242.54 € HT la tonne**

Le coût du service est de 255.59 € TTC la tonne.

Le coût du service est le coût complet déduit des aides perçues et additionnés des charges de TVA.

I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables

Les dépenses pour la collecte et le traitement des déchets ménagers recyclables s'élèvent à 609 257.74 € HT pour 2 130 tonnes soit **un coût complet de 277.46 € HT la tonne.**

Le coût du service est de 102.68 € TTC la tonne

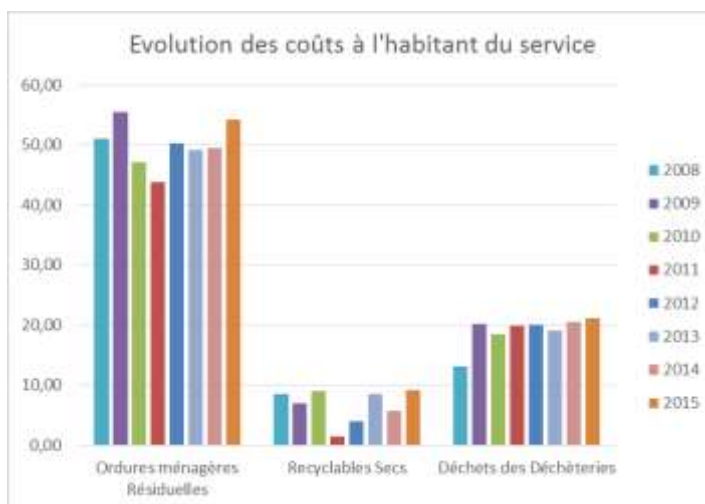
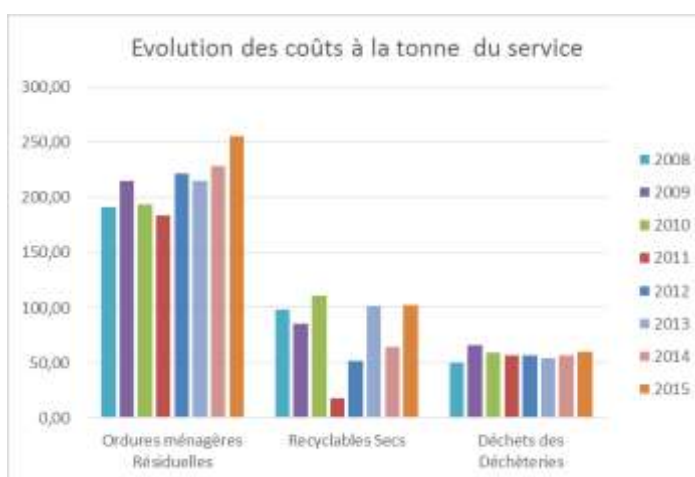
I-2. c) Coût des déchèteries

Les dépenses pour les déchets collectés dans les 5 déchèteries sont de 581 950€ HT pour 8 566 tonnes soit **un coût complet de 67.94 € HT la tonne.**

Le coût du service est de 60.38 € TTC la tonne.

I-2. d) Répartition des coûts TTC du service à la tonne

Le coût total du service est donc de **418.65€ TTC la tonne**



II- LES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Activité		Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du Contrat	Montant des prestations en € TTC
Collecte	Ordures ménagères	Régie directe			
	Emballages recyclables	Régie directe			
	Encombrants sur les cinq Déchèteries	Régie directe			
	Emballages Verre	Marché de service	Ets Arsonneau	Collecte et chargement des emballages en verre	28 251 € TTC
Transport & Traitement	Exploitation centre de transfert	Régie directe			
	Transport	Marché de service	Ets Arsonneau	Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables	131 678 € TTC
	Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines	Marché de service	Val Vert Tri	Réception, tri et stockage des matériaux	201 988 € TTC
	Traitement des ordures ménagères assimilées	Marché de service	COVED	Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Chanceaux Prés Loches)	464 158 € TTC
	Compostage de déchets verts	Marché de service	SEDE environnement	Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries	14 661 € TTC
	Bois	Marché de service	SEOSSE	Valorisation bois issus des cinq déchèteries	31 585 € TTC